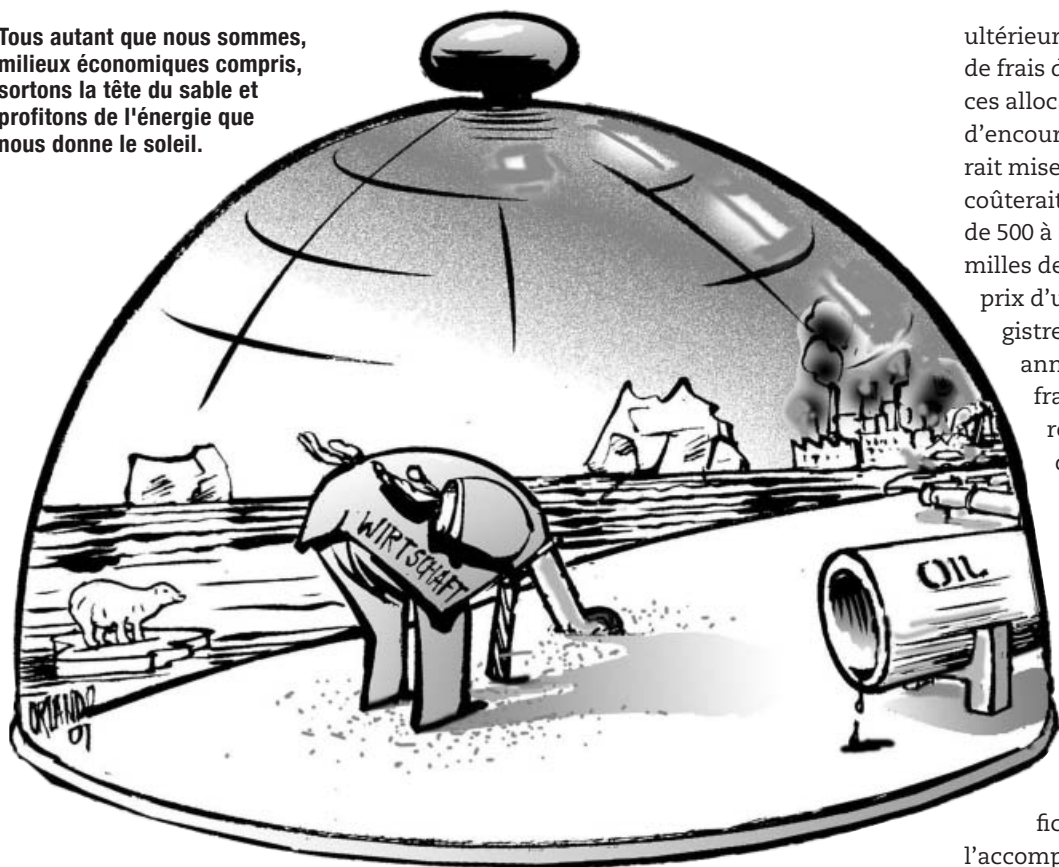




# CANTON DE BERNE

Impressum: WWF Suisse, Hohlstrasse 110, 8010 Zurich. Annexe de la section de Berne pour le WWF Suisse.  
Traduction: Emmanuelle Schraut

Tous autant que nous sommes,  
milieux économiques compris,  
sortons la tête du sable et  
profitons de l'énergie que  
nous donne le soleil.



Copyright: Jent Energietechnik AG / Orlando Eisenmann

## OUI À LA LOI SUR L'ÉNERGIE

Le 15 mai, quelques mois seulement après la votation sur la nouvelle centrale nucléaire de Mühleberg, une nouvelle votation cantonale importante aura lieu. Le corps électoral bernois pourra se prononcer sur la loi révisée sur l'énergie, qui propose une politique énergétique d'avenir, plus respectueuse de l'environnement et créatrice de valeur ajoutée pour notre région.

La loi bernoise sur l'énergie date de 1981. Après plusieurs essais de révision avortés, le Grand Conseil a adopté un projet prometteur en 2010, auquel entre autres le Hauseigentümerverband (association de propriétaires immobiliers) et les partis bourgeois ont opposé un contre-projet. Ils ont fait aboutir le référendum et nous voterons ainsi le

15 mai prochain sur le projet du Grand Conseil et le projet populaire.

### Rénovations de bâtiments

Le projet du Grand Conseil prévoit d'allouer des montants généreux aux propriétaires désireux de rénover des habitations, pour leur permettre des travaux conséquents qui se révéleront payants

ultérieurement, notamment en termes de frais de chauffage. Le financement de ces allocations serait assuré par une taxe d'encouragement sur l'électricité, qui serait mise en place pour quinze ans. Il en coûterait aux entreprises un maximum de 500 à 1000 francs par an et aux familles de 2,50 à 5 francs par mois, soit le prix d'un café. Le canton pourrait enregistrer grâce à cette taxe des recettes annuelles de quelque 40 millions de francs, qui lui permettraient de réaliser 500 millions de francs d'investissements et de créer un millier de postes de travail.

### Plus de transparence grâce au CECB

Le Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB) permet aux propriétaires de disposer d'un bilan énergétique de leur bien et de ses déficits en la matière. Le rapport qui l'accompagne fait état des mesures de rénovation susceptibles d'induire des économies d'énergie, chiffre le montant des travaux et indique dans quel ordre ils doivent être réalisés. Le CECB est également source de transparence pour les locataires, qui obtiendront un meilleur aperçu du calcul de leurs charges.

Le CECB est accessible à un prix raisonnable: de 400 à 600 francs pour une maison monofamiliale et 800 francs au maximum pour une maison plurifamiliale. L'expérience a montré, dans les pays avoisinants qui ont déjà rendu un tel certificat obligatoire, que son introduction a multiplié les rénovations dont le but est de gagner en efficacité énergétique.

Le projet du Grand Conseil rend le CECB obligatoire pour toutes les habitations construites avant 1990 et qui n'ont jamais été rénovées. Il est déjà le résultat d'un compromis, puisque le projet initial prévoyait de rendre le CECB obligatoire

pour tous les bâtiments. Le projet populaire prévoit d'éliminer totalement ce certificat.

### Adieu, chauffages énergivores

Tant le projet du Grand Conseil que le projet populaire visent l'élimination des chauffages électriques, au bilan énergétique très médiocre, dans un horizon de vingt ans.

L'ensemble de ces chauffages représente un quart de la production de la centrale nucléaire de Mühleberg.

La loi révisée sur l'énergie compte d'autres mesures, telles que le modèle gros consommateurs, l'obligation pour les grandes communes de mettre en place une planification directrice en matière énergétique, l'autonomie ac-

crue des communes dans leurs plans d'affectation et l'obligation pour les bâtiments cantonaux d'être exemplaires.

Le 15 mai, nous aurons l'occasion de nous prononcer sur une loi d'avenir qui, ne l'oublions pas, est déjà le résultat d'un compromis. Le WWF Berne se prononce en faveur d'une taxe incitative et

d'une obligation d'assainir les bâtiments, deux mesures que le Grand Conseil a supprimées de son projet. Le projet populaire est encore moins ambitieux. Malgré tout, il est préférable au statu quo et au maintien d'une loi sur l'énergie vieille de 30 ans.

Nadine Masshardt,  
co-présidente du WWF Berne et  
membre du Grand Conseil

## RIVERWATCH: VOTRE ENGAGEMENT EN FAVEUR DES COURS D'EAU

Comment se porte la rivière qui coule près de chez vous? Votre ruisseau préféré a-t-il un lit suffisamment grand? Dans votre fonction de garde-rivière, vous observez régulièrement le cours d'eau de votre choix. Vous tirez la sonnette d'alarme si vous constatez que son lit est trop cimenté et prenez des mesures pour qu'il puisse à nouveau couler librement. Le WWF vous soutient dans vos démarches. Vous acquérez les connaissances nécessaires lors de la formation qu'il vous prodigue en vue de l'obtention du certificat de garde-rivière.

Le prochain cours débutera le 16 avril. Lors de quatre samedis consécutifs, vous ap-

prendrez les fondamentaux de l'écologie d'un cours d'eau et serez rendus attentifs à l'influence de chacun des acteurs d'un projet de revitalisation. Différents experts vous fourniront les bases de l'aménagement et de la revitalisation des rivières et ruisseaux. Pour clore la formation, chacun des participants devra élaborer une ébauche et un plan de réalisation d'un projet de revitalisation.

Informations et inscription:  
Thomas Ammann  
Téléphone 044 297 23 16  
riverwatch@wwf.ch  
www.wwf.ch



Photo: WWF Aurtone

Les gardes-rivières veillent à ce que nos enfants puissent eux aussi connaître ces poissons.

### CONVOCAZIONE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LE 12 MAI 2011 (18H)

Assemblée générale du WWF Berne au local communautaire du lotissement Burgunder, Burgunderstrasse 95, Berne-Bumpliz, à proximité de la gare de Bumpliz Sud

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'Assemblée générale 2010
2. Rapport annuel 2010
3. Comptes 2010
4. Perspectives 2011
5. Elections
6. Divers

### VISITE DU LOTISSEMENT PIÉTON (18H30)

Visite guidée des locaux par les architectes et Günther Ketterer, agent fiduciaire et membre du Conseil d'administration de npg AG.

Vous trouverez de plus amples informations sur le lotissement Burgunder et sur npg AG sur: [www.wok-burgunder.ch](http://www.wok-burgunder.ch) et [www.npg-ag.ch](http://www.npg-ag.ch).

Un apéritif sera servi à l'issue de la visite (inscriptions: [info@wwf-be.ch](mailto:info@wwf-be.ch) ou 031 312 15 79).

Nous espérons vous voir nombreux!